

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/154/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/013/AN
DU 23 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

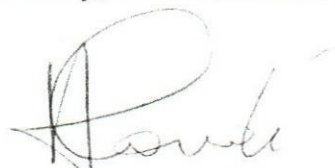
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/013/AN du 23 mai 2017, instituant un prélèvement de 0,2% sur les importations des marchandises au profit de l'UNION AFRICAINE.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 JUIL. 2017



Prof. ALPHA CONDE